Image not found or type unknown

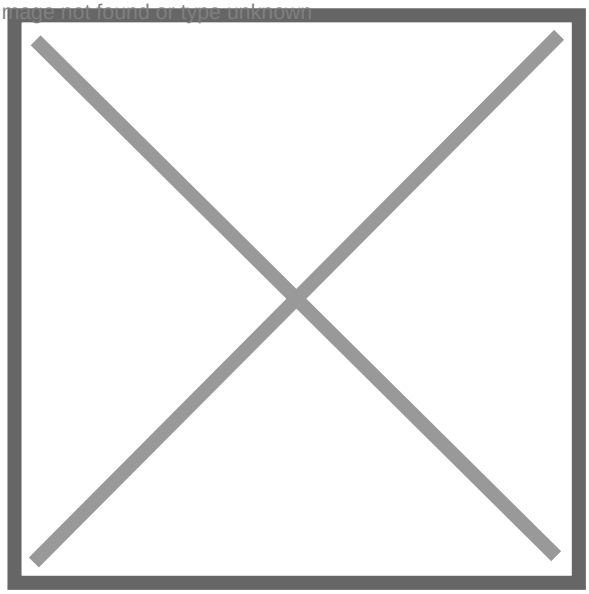

Une question pour le logement

Par **titenini75**, le **23/09/2008** à **11:33**

Bonjour,
J'ai demandé le divorce et quitter le domicile conjugale il y à 2 jours. Mon mari est resté dans l'appartement alors que je paie tout le loyer, les charges etc... Il est au chaumage. Il refuse le divorce.
Comment cela va ce passer ? est que je dois continuer de payer le loyer ? sachant que je n'y habite plus dedans ? Est il possible qie je résilie mon appartement et que lui le prenne à son nom ?
Merci de me répondre
Cordialement

Par **Visiteur**, le **23/09/2008** à **11:40**

En demandant le divorce, vous avez dû voir un avocat...je vous propose donc d'évoquer avec lui le sujet de l'autorisation de résidence séparée.
Habituellement, tant que le juge ne l'a pas déclarée, le domicile des époux reste le lieu de résidence du ménage.

Par **titenini75**, le **23/09/2008** à **15:13**

Merci pour votre réponse.
J'ai fait une demande d'aide juridictionnelle et pris rendez-vous pour le 10 Octobre chez un avocat.

Donc je dois continuer à payer le loyer tout le temps de la procédure de divorce ?
Il n'est pas possible de résilier à mon nom et que lui reprenne le loyer ?

Merci de me réponde, bonne journée
Cordialement,

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés